

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 13 JUIN 2013

Date de la convocation : 28 mai 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents : Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1er Vice Président), Monsieur Christian MUR (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Benoît GHEYSENS (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Jean Michel JACQUELIN (Titulaire), Monsieur Jeannot PEISINO (Suppléant), Monsieur Martial MIGNET (Titulaire), Madame Chrystel COLMONT DIGNEAU (Suppléant), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Alain SEBRECHT (Titulaire), Monsieur Lionel PEZAT (Suppléant), Monsieur Marc VIGUIÉ (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Laurent BELLOC (Titulaire), Monsieur Georges BERNARD (Titulaire), Monsieur Jean BUNGERT (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20130613_0015

Extension COBAS

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Le réseau Gironde Numérique a été construit sur la base d'un tracé reflétant le besoin des acteurs publics composant le syndicat mixte. Le recensement de ce besoin s'est effectué dans le courant de l'année 2008.

Le besoin évoluant, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) demande au syndicat mixte de procéder à une montée en débit dans un souci d'aménagement du territoire et de développement économique.

Cette opération de montée en débit est encadrée contractuellement par le contrat de partenariat. En effet, celui-ci prévoit dans son article 9.1 intitulé « modification du contrat », la possibilité pour Gironde Numérique de modifier par avenant le contrat en cas d'évolution de ses besoins.

Le besoin étant propre à la COBAS et faute d'accord global du Comité Syndical sur un projet concerté d'extension du réseau initial, il appartient à la COBAS de prendre en charge la totalité du coût de cette opération. Le montant de l'opération de montée en débit reste à déterminer tant en investissement qu'en fonctionnement et cette opération sera réalisée sous réserve de la passation d'un avenant n°4 au contrat de partenariat.

L'avenant n°4 décrira l'établissement d'un plan de financement complet, le détail des loyers dus au partenaire dans le cadre de l'opération de montée en débit demandée par la COBAS et un planning de déploiement.

Les caractéristiques techniques et financières de l'opération de montée en débit seront également décrites dans la convention qui sera signée entre la COBAS et le syndicat mixte Gironde Numérique.

La COBAS adhère au syndicat mixte Gironde Numérique avec pour objectif de garantir des accès adaptés et compétitifs à internet sur le territoire de la COBAS. Des délibérations de la COBAS permettent à son Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions réglant les relations entre la COBAS et le syndicat mixte Gironde Numérique.

Dans ces conditions, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire pour la réalisation de l'opération de montée en débit demandée par la COBAS (études, commande de la montée en débit),
- de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n°4 au contrat de Partenariat Public Privé avec Gironde Haut Débit dans le cadre exclusif de l'opération montée en débit sus-visée en cas d'agrément de la COBAS sur la proposition technique et financière,

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20130613_0015
Extension COBAS

Envoyé en préfecture le 19/06/2013

Reçu en préfecture le 19/06/2013

Affiché le



- de me donner compétence dans le cadre exclusif de l'opération de montée en débit demandée par la COBAS pour la signature de la convention afférente concernée,
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire pour la perception des contributions financières d'investissement et de fonctionnement auprès de la COBAS pour la réalisation de l'opération de montée en débit demandée par la COBAS.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr